

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, LEMETTAIS Christophe, MASSELINE Stéphane, VALLIN Morgan, MASSON Régine, LEDO Nadine et LEDO Antoine.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT – EXCUSE : Mme BAUDRY Laurence donne pouvoir à Mme LECLERC Gaëlle

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEMETTAIS Christophe

Monsieur MASSELINE Stéphane pose des questions concernant le dernier procès-verbal en ce qui concerne le quorum ainsi que la subvention accordée aux Anciens Combattants. Le Maire informe qu'il apportera des précisions lors du prochain conseil municipal.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce qu'il rajoute deux délibérations qui sont intervenues après la convocation.

14~ Délibération Société ARCAADE : projet « Salle polyvalente »

Délibération 2022.012

Après plusieurs réunions avec M. DUBOSC, société ARCAADE, pour la présentation des différents postes financiers : programme, travaux, honoraires ingénierie, frais préliminaires, aléas économiques, concessionnaires, mandataire, assurance dommage ouvrage, la prochaine étape est de lancer la procédure du marché public de maîtrise d'œuvre pour la sélection de 3 architectes pour la phase « démolition et la reconstruction d'une salle polyvalente » pour une attribution courant juin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, :

- Autorise le maire à signer tous les marchés nécessaires au projet
- Approuve le règlement.

15~ Délibération Finances

- Vote des taxes locales

Délibération 2022.013

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête les taux suivants pour l'exercice 2022, qui sont inchangés par rapport à l'année 2021 :

-Foncier bâti	35.58%
-Foncier non bâti	25.61%
-CFE	11.62%

- Subventions

Délibération 2022.014

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accorde les subventions suivantes :

Sports et Loisirs	600 €
A.D.M.R.	300 €
Anciens combattants	600 €
"Azalée Club"	600 €
Club des Fleurs d'automne	600 €
La Cantonale d'Ourville	100€
La Protection Civile en faveur du peuple Ukrainien	300€

- Vote du budget primitif 2022

Délibération 2022.15

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme LECLERC Gaëlle, 1^{ère} adjointe, pour la présentation du budget primitif en commençant par la section de fonctionnement puis d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 281 295 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 1 abstention, 1 voix contre et 7 voix pour la section de fonctionnement pour l'année 2022.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 264 105 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 1 abstention et 8 voix pour la section d'investissement pour l'année 2022.

En investissement, il est prévu des travaux à l'église, la création d'une réserve à incendie Rue de la Forge, la pose d'un défibrillateur et la construction d'une salle communale, selon les réponses aux subventions sollicitées auprès des organismes compétents.

Concernant la défense incendie, le SDIS a évoqué l'opportunité de la conversion du stockage d'eau privé pouvant convenir avec modification et convention d'utilisation de sécurité d'incendie supplémentaire pour le village au 590 rue de la forge.

M. le Maire rappelle les économies réalisées : renégociations du prêt du café ainsi que le montant des cotisations d'assurances et pose la question de ce qui pourrait être amélioré en fonctionnement. Différentes propositions sont faites :

- Renégocier les contrats téléphoniques, internet et mobile de la mairie et du périscolaire

Le conseil municipal souhaite se renseigner sur la prime COVID-19 attribuée aux agents.

16~ Délibération Feu d'artifice

Délibération 2022.016

Concernant la fête de la St Vaast le week-end du 9 juillet, M le Maire propose les devis suivants :

- FP Artifices
- BREZAC

Les devis sont à hauteur de 1 800€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la société BREZAC.

Le lieu du tir sera à déterminer ultérieurement.

17~ Questions diverses

- Délibération : frais de service Mme MASSON

Délibération 2022.17

M le Maire expose au conseil municipal que le tracteur de la commune n'a jamais eu de carte grise. Une demande a été faite auprès d'un organisme qui se charge des démarches auprès de la Préfecture. Madame Régine Masson, en charge du dossier, a été contrainte de payer la carte grise car il n'acceptait pas de mandat administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les frais de note de Mme MASSON qui s'élève à 99€.

- Délibération : Nomination d'un architecte pour l'Eglise

Délibération 2022.18

Monsieur le Maire a rencontré les services du Département concernant la sauvegarde de l'Eglise ainsi que son inscription après que des bénévoles ont restauré le retable. Les services du Département souhaiteraient que la commune nomme un architecte afin de superviser les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer un architecte pour les travaux de l'Eglise.

Monsieur le Maire doit rencontrer le cabinet d'architecte DUBERNET au Havre.

- Fête de la St Vaast : la municipalité prend en charge l'apéritif avant le temps de convivialité et du feu d'artifice. L'Azalée club exposera leur travail ainsi que la mise en vente de ce dernier
- Prochaine réunion de l'association Sport et Loisirs, le 26 avril à 19h afin de connaître son avenir. L'association organisera les œufs de Pâques le lundi 18 avril à partir de 10h.
- Relancer les devis pour le défibrillateur.
- PLUi : lors des réunions de travail, seules le titulaire et le suppléant peuvent y assister. La 3CA nous demande la réalisation d'un diagnostic territorial, les éléments sont attendus pour le 27 mai 2022.
- CAO : à la mi-avril, la commune lancera un appel d'offre pour « marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'une salle polyvalente ». La commission sera appelée à se réunir fin mai / début juin pour la sélection des candidats. Une attribution sera à prévoir fin juin.
- La tenue du bureau pour le 1^{er} tour des élections législatives a été établi.
- Nettoyage du terrain multisport : demande de devis pour une brosse rotative
- Aménagement floral devant la mairie à définir.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10.